



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES APPLIQUEES DE LUBUMBASHI

"I.S.T.A - LUBUMBASHI"



La Direction Générale

**DECISION D.G. N° ...054.../ISTALU/DG/BNB/2016 DU 19 AOUT 2016 PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DE LA COORDINATION DES SECTIONS DE
L'INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES APPLIQUEES DE LUBUMBASHI
"ISTA – LUBUMBASHI"**

Le Directeur Général de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi ;

- Vu la Loi-Cadre N°14/004 du 11 Février 2014 de l'Enseignement National ;
- Vu l'Ordonnance Loi N° 81 – 025 du 03 Octobre 1981 portant organisation générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Vu l'Arrêté Ministériel N° 327/ MINESU/ CABMIN/MM/CD/RB/2011 du 11/10/2011 portant AUTONOMISATION de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi, spécialement en son article Premier;
- Vu l'arrêté Ministériel N°192/MINESU/CABMIN/TMF/RK3/CPM/2015 du 29/12/2015 de son Excellence Monsieur le Ministre de l'ESU portant désignation et nomination des Membres du Comité de Gestion de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi dans la Province du Haut-KATANGA ;
- Dans le souci de réorganiser les Sections de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi ;
- Vu la nécessité et l'urgence ;
- Le Comité de Gestion entendu ;

DECIDE :

Article 1 :

Sont nommés Membres de la Coordination des Sections de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi, les personnes dont les noms suivent en regard de leur fonction :

I. POUR LA SECTION JOUR

- Monsieur **Albert KAFUTSHI YAV, Ir Civil Electromécanicien**: Coordonnateur;
- Monsieur **Louis-Cyrille PANDI NKIAMA Ir Civil Electromécanicien** :
Coordonnateur Adjoint.

II. POUR LA SECTION SOIR

- Monsieur **SELEMANI KAVUBA, Ir Civil Electricien** : Coordonnateur ;
- Monsieur **MALISAWA SANGWA, Ir Agronome** : Coordonnateur Adjoint.

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision.

Article 3:

Les Secrétaires Généraux Académique, Administratif et Financier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Lubumbashi, le 19 Août 2016

Le Directeur Général

NGOY BIYUKALEZA Bilez
Professeur Associé.